Guide Pratique : Cantine & Périscolaire

Inscriptions et Réservations — Année 2026/2027

Toutes les démarches s'effectuent sur le **Portail Famille de la Ville de Longwy** (https://longwy.leportailfamille.fr/) en 2 étapes principales :

- **1ère étape :** création de compte ou renouvellement de compte (renouvellement d'Adhésion)
- **2ème étape :** réservation des prestations (cantine scolaire et/ou accueils périscolaires matin et soir)

Étape 1 (Option A) : création de compte pour les nouvelles familles)

Si vous n'avez pas encore de compte sur le portail famille :

- **S'inscrire :** rendez-vous sur le portail et renseignez les premières informations demandées pour créer votre compte.
- **Validation :** attendez la validation de votre demande par le service scolaire.
- **Activation :** une fois validé, vous recevrez un e-mail contenant un lien d'activation unique. Cliquez dessus pour terminer votre inscription.
- **Finalisation :** connectez-vous et complétez les derniers éléments utiles à votre dossier (rubrique "Ma famille" pour ajouter un enfant ou modifier vos coordonnées). Ajoutez ensuite les documents demandés .

Étape 1 (Option B) : renouveler le dossier (Adhésion 2026/2027)

Si vous étiez déjà inscrit l'an passé (vous avez dû recevoir un mail avec votre adresse mail comme identifiant et un mot de passe provisoire) :

Une fois connecté(e) à votre compte à l'aide de vos identifiants, vous devez valider le dossier pour l'année en cours :

- **Lancer l'adhésion :** sur la page d'accueil, dans le bandeau rouge "Ouverture des adhésions période 2026/2027", cliquez sur le rectangle vert **« Adhérer »**.
- **Autorisations :** cochez "**Adhérer**" à côté du nom de l'enfant et validez les autorisations (allergies, droit à l'image, personnes autorisées).
- **Vérifier les données :** depuis "Mes Informations", contrôlez vos coordonnées, les

données médicales, les vaccins et d'éventuels P.A.I.

- **Justificatifs :** dans l'onglet "Pièces jointes", téléchargez les documents obligatoires listés ci-dessous : (les revenus et le carnet de santé)

Afin de vous garantir une facturation juste et adaptée à votre situation, une tarification est calculée en fonction des revenus de votre foyer. Pour cela, nous avons besoin de :

- Si vous travaillez en France et êtes **allocataire de la CAF France** : joindre le Quotient Familial de la CAF (sur CAF.fr, aller dans « télécharger une attestation de Quotient Familial »

- Si vous travaillez en France et **n'êtes pas allocataire** de la CAF : joindre les 2 derniers bulletins de salaire (fournir les salaires des **deux parents** s'ils travaillent tous les deux).

- Si vous êtes **travailleur frontalier**, Luxembourg ou Belgique), joindre les 2 derniers bulletins de salaire (fournir les salaires des **deux parents** s'ils travaillent tous les deux) et l'attestation des allocations familiales versées par le pays (Luxembourg ou Belgique).

Dans le carnet de santé : pages des vaccins à jour.

À noter : Un dossier incomplet ne sera pas validé et le **tarif maximum sera appliqué par défaut**.

Étape 2 : inscrire l'enfant aux Prestations cantine et périscolaire matin et/ou soir (Réservations)

Dès que le dossier est validé par la mairie, vous pouvez réserver les services (cantine scolaire, périscolaire matin, périscolaire soir) :

- **Accès :** rendez-vous dans la rubrique orange **« Mes réservations »**.
- **Choisir le type :** sélectionnez *Réservations ponctuelles* (si votre enfant vient manger de temps en temps) ou *Réservations régulières (*si vous souhaitez que votre enfant mange toutes les semaines).
- **Cocher les prestations :** Cliquez sur les jours et horaires souhaités (Matin et/ou Soir pour le périscolaire garderie). Les cases affichent alors **DR** (Demande de Réservation).
- **Confirmation :** Après validation par le service, la case passe en statut **R** (Réservé) et vous recevez un e-mail de confirmation.

Règle de réservation : Saisissez vos demandes au plus tard le **jeudi midi** pour la semaine suivante.

Pour des raisons de sécurité, d'organisation des accueils, du personnel encadrant et des commandes repas auprès de notre prestataire, toute inscription ou modification de planning ne pourra pas être faite après 12h chaque jeudi pour la semaine suivante (sauf en cas de force majeure, et après validation du Service Enseignement et Vie Scolaire, dans le respect de la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et du présent règlement intérieur).

Les réservations seront acceptées dans la limite des places disponibles (places limitées)

Besoin d'aide à la saisie ?

Une permanence est assurée par le Service Enseignement et Vie scolaire :

- **Horaires :** tous les lundis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- **Téléphone :** 03.82.44.54.06
- **E-mail :** enseignement@mairie-longwy.fr